

Procès-verbal de la réunion du Comité national mixte sur la santé et la sécurité

Le 6 décembre 2016

Présents :

SCP

Nina Mankovitz
Ian Kerr
Natalie Bolton

STTP

Marc Roussel
Carl Girouard - Absent
Chris Pleasants

Conseillère

Pascale DeRycke

Invités

Ron Thibert
Carmen Suchorab
David Soltis
Marie-Ève Daigneault
Jason Ready
Virginie Tremblay
Sanjay Paliwal
Sylvie Charbonneau
Jim Dunsworth (téléconférence)
Mike Kelly (téléconférence)
Nadine Kays (téléconférence)
Toni MacAfee (téléconférence)
Tony Rogers (téléconférence)

Points permanents

1. EDSC – Affectations

Aperçu :

Il s'agit d'un point permanent qui permet aux deux parties de discuter des affectations d'Emploi et Développement social Canada (EDSC).

Discussion :

Le STTP s'est dit surpris de voir le nombre grandissant des promesses de conformité volontaire (PCV) émises et en particulier celle pour Richmond, en Colombie-Britannique, qui comportaient 16 points qui auraient dû être corrigés lors d'inspections mensuelles appropriées du Comité local conjoint sur la santé et la sécurité (CLCSS). Le STTP a remarqué que cela renforce ses doutes en ce qui a trait à l'efficacité du CLCSS à Vancouver et à Victoria. Le STTP s'est également dit préoccupé par la qualité des inspections dans les plus petits établissements, comme celui de Watson Lake, au Yukon.

Procès-verbal de la réunion du Comité national mixte sur la santé et la sécurité

Le 6 décembre 2016

2. Statistiques en matière de santé et de sécurité, notamment concernant la violence en milieu de travail

Aperçu :

Il s'agit d'un point permanent qui permet aux deux parties de discuter de statistiques relatives à la santé et à la sécurité.

Discussion :

La SCP s'efforce d'améliorer la production de rapports relatifs aux blessures des employés. La SCP a expliqué que des rapports de données croisées seront produits tous les mois en remplacement du rapport hebdomadaire qui n'a pas été produit depuis la fin d'août 2016.

La SCP a pris connaissance de la dernière version de la présentation sur la violence en milieu de travail. La SCP a souligné que la fréquence des plaintes relatives à la violence en milieu de travail a augmenté en proportion de la sensibilisation à cette problématique. Plus particulièrement, la fréquence des plaintes a augmenté substantiellement après que les employés du centre d'appels pour la clientèle ont reçu leur entraînement. La SCP a également noté que 2016 est la première année où la fréquence des plaintes relatives à la violence en milieu de travail n'a ni augmenté ni diminué.

Le STTP a demandé si des incidents notables s'étaient produits relativement à des livraisons de médicaments, y compris des livraisons de marijuana thérapeutique.

Recommandation et mesure de suivi :

1. La SCP vérifiera dans les données si des incidents relatifs aux livraisons de médicaments se sont produits.
2. Le STTP reviendra avec ces commentaires concernant la nouvelle procédure des rapports de données croisées.

3. Annexe DD

Invité : David Soltis

Aperçu :

Il s'agit d'un point permanent qui permet aux deux parties de discuter des activités visées à l'annexe DD.

Discussion :

À l'annexe DD, la SCP a fait le point sur la formation et confirmé qu'elle poursuit ses travaux sur le plan de trois ans afin de combler les besoins en formation.

Le STTP a expliqué que des changements ont été apportés récemment à l'équipe des représentants en matière de santé et de sécurité. Le STTP enverra la liste des nouveaux représentants en matière de santé et de sécurité à la SCP afin que cette formation puisse être donnée à ceux qui en ont

Procès-verbal de la réunion du Comité national mixte sur la santé et la sécurité

Le 6 décembre 2016

besoin. Le STTP a demandé une séance de formation des formateurs en français, qui aura lieu au début de 2017.

4. Mises à jour sur le parc de véhicules

Invité : Ron Thibert

Aperçu :

Il s'agit d'un point permanent qui permet aux deux parties de discuter des mises à jour sur le parc de véhicules.

Discussion :

À la réunion du 27 septembre 2016, le STTP a exprimé sa préoccupation concernant les plaques de liaison des niveleurs de quai qui ne sont pas au même niveau que les nouveaux camions de 5 tonnes à l'ETCO. La SCP a répondu qu'il s'agissait d'un problème de nivelleur et que l'équipe de maintenance ainsi que JLL ont analysé la question.

5. Déneigement et déglacement

Invitée : Carmen Suchorab

Aperçu :

Il s'agit d'un point permanent qui permet aux deux parties de discuter du déneigement et du déglacement aux établissements de la SCP (gérés par le groupe Biens immobiliers) et au matériel de rue (géré par le groupe Adressage et livraison).

Discussion :

Installations (Carmen Suchorab) :

La SCP a mentionné que les processus normaux ont fonctionné adéquatement. Le CLCSS était présent à toutes les réunions sur les plans de déneigement et les plans révisés ont été adaptés aux installations qui comptent un grand nombre de véhicules commerciaux sur place. À l'heure actuelle, 150 bons de travail ont été délivrés.

Matériel de rue :

Aucun problème n'a été signalé jusqu'à maintenant à la SCP ni au STTP.

Le STTP a demandé si les nouveaux TDP pouvaient produire un rapport sur les problèmes de déneigement; la réponse a été que cette fonctionnalité n'existe pas sur les nouveaux TDP.

Le STTP a demandé pourquoi la procédure du SMS qui porte sur le déneigement, la section 2.7.1 a été modifiée en ce qui a trait aux notes sur les heures pour la faire passer de 8:30 - 21 :00 heure à 9 :00 – 20 :00 heure pour le déneigement des boîtes à relai et aux délais de signalement des problèmes.

Recommandation et mesure de suivi :

1. La SCP confirmera la raison des changements apportés aux notes du SMS.

Procès-verbal de la réunion du Comité national mixte sur la santé et la sécurité

Le 6 décembre 2016

Points à l'ordre du jour

6. Mises à jour sur le rapport Keller (2013-06-12)

Invités : Marie-Ève Daignault, Jason Ready

Aperçu :

La décision rendue par l'arbitre Keller dans le cadre de l'« Arbitrage sur la Transformation postale – Article 29 – Élimination des effets défavorables sur le groupe 1 » comprenait l'exigence de mener plusieurs études. À cette réunion, des discussions ont porté sur les recommandations de l'étude liée au LOCML de Human Factors North (HFN).

Discussion :

La SCP a présenté un tableau où l'on voit que tous les points du rapport de HFN ont été abordés et conclus, à l'exception de la recommandation d'étudier la possibilité d'ajouter un préposé au matériel pour aider le préposé à l'alimentation et au ramassage. La SCP a ensuite étudié cette recommandation et déterminé que le préposé à l'alimentation a parfois besoin d'aide, par exemple pour les conteneurs à lettres avec couvercle, les conteneurs à demi pleins et les articles de courrier collants. Ces situations sont occasionnelles et doivent donc être gérées localement. Les procédures indiquent les circonstances où de l'aide est requise; cette aide peut être apportée par le préposé au ramassage ou le préposé au matériel. Comme autre solution, l'alimentation peut être ralentie pour faciliter le travail. La SCP a également indiqué que le poste de préposé au matériel prévoit certaines heures pour aider, au besoin.

Le STTP aimerait s'assurer que l'on détermine plus clairement les scénarios qui requièrent de l'assistance, et que la formation et la documentation définissent clairement ceux où le préposé à l'alimentation a besoin d'aide.

Le STTP reviendra avec ces commentaires sur la proposition de la SCP pour ajouter un préposé au matériel afin d'aider le préposé à l'alimentation et au ramassage.

Recommandations et mesures de suivi :

1. La SCP veillera à ce que les scénarios soient plus clairs dans la formation et autres documents.
2. Le STTP examinera le tableau remis et contactera les installations concernées pour confirmer les points fermés proposés.

7. Maintenance des LOCML (2016-12-06)

Aperçu :

Le STTP s'est dit préoccupé par la qualité de l'air autour du LOCML depuis que l'entretien est fait selon la condition plutôt que selon un calendrier.

Procès-verbal de la réunion du Comité national mixte sur la santé et la sécurité

Le 6 décembre 2016

Discussion :

La SCP a pris connaissance d'une présentation détaillée des résultats des évaluations de l'hygiène industrielle qui ont été effectuées sur le LOCML à différentes installations. Effectuées par Pinchin, les évaluations visaient à vérifier la conformité aux limites d'exposition à la poussière en suspension dans l'air. Neuf évaluations ont été effectuées autour des LOCML à six établissements (Edmonton, Hamilton, Montréal, Gateway, Vancouver et South Central) pour tous les quartiers de travail des préposés à l'alimentation, des gerbeurs et des préposés à l'entretien. Aucune corrélation n'a été établie entre les niveaux d'exposition et les volumes de courrier. Trois échantillons ont dépassé la valeur limite d'exposition (VLE). Conformément aux protocoles d'hygiène industrielle, l'établissement de Hamilton a été soumis à de nouveaux essais et les résultats ont été inférieurs à la VLE. De nouveaux essais à South Central sont prévus avant la fin de l'année.

Le STTP a déclaré que lors de l'une de ses visites à South Central, des commis qui dégageaient des blocages ont dû quitter la zone de travail à cause des niveaux élevés d'empoussiérage. Le STTP a expliqué que les employés n'ont pas confiance aux relevés en comparaison de la quantité de poussière visible à l'œil nu.

Recommandations et mesures de suivi :

1. La SCP veillera à ce que Pinchin termine l'évaluation de la validation à South Central.
2. La SCP établira un plan en réponse aux préoccupations des employés relativement à l'entretien à South Central.

8. CDL pour le chargement des véhicules de livraison (2016-05-26)

Aperçu :

À la réunion du 26 mai 2016, la SCP a expliqué que les volumes de colis continuent à augmenter et causent des encombrements et autres problèmes dans certains postes de facteurs. La SCP a assisté à une présentation expliquant que l'équipe des opérations aimerait utiliser le chariot de dépôt et livraison (CDL) pour porter les colis excédentaires de l'aire de regroupement du poste de facteurs à l'aire de chargement des véhicules de livraison (plateforme couverte ou stationnement) afin que les employés aient moins de manutention de colis à effectuer dans le poste de facteurs. Il s'agit là d'une variation du procédé actuel qui consiste à utiliser des chariots de poste de facteurs (CPF) pour cette opération. Le STTP s'est opposé à ce changement.

Discussion :

À cette réunion, le STTP s'est dit en total désaccord avec cette décision, qui représente un risque accru pour les employés. Le STTP a rappelé un incident où un CPF a été échappé dans un stationnement, et a expliqué que, probablement avec un CDL, les conséquences auraient pu être beaucoup plus graves.

La SCP a rappelé au comité qu'avant d'utiliser le CDL à l'extérieur, chaque CLCSS doit utiliser l'outil d'évaluation qui permet de déterminer si les conditions à l'établissement postal autorisent un usage sécuritaire. La SCP a ajouté que l'outil d'évaluation (qui a été présenté en mai) permet notamment de savoir si le CDL peut être utilisé dans de mauvaises conditions météorologiques.

Procès-verbal de la réunion du Comité national mixte sur la santé et la sécurité

Le 6 décembre 2016

Le STTP a indiqué qu'il serait utile que des superviseurs soient présents dans les stationnements pour surveiller les travaux, ce qui n'est pas le cas à l'heure actuelle. Le STTP a demandé une copie de l'évaluation ergonomique mentionnée dans la Note d'information à l'intention des superviseurs distribuée en mai mais termine en précisant que le STTP maintient son opposition à l'utilisation des CDL à l'extérieur.

Recommandation et mesure de suivi :

- 1.** La SCP remettra au STTP une copie de l'évaluation ergonomique sur l'utilisation de CDL pour le chargement des véhicules de livraison.

9. Encombrement des établissements postaux (2016-10-12)

Invité : Sanjay Paliwal

Aperçu :

À la réunion du 12 octobre 2016, le STTP s'est dit préoccupé par l'encombrement des établissements postaux tant à l'intérieur qu'à l'extérieur à cause de l'augmentation des activités dans le secteur des colis.

Discussion :

Le STTP a indiqué que l'encombrement et la congestion aux postes de facteurs (par exemple à Vancouver et à Gatineau) continuent d'augmenter et qu'il aimeraient savoir comment la SCP se propose de remédier au problème, étant donné que de nouveaux établissements, comme celui de Coquitlam, sont déjà congestionnés. Plus particulièrement, de nombreuses plaintes lui ont été envoyées par Vancouver où les récents changements dans le cadre de la Transformation postale (TP) et le volume accru du courrier de quartier ont rendu difficile le travail des employés à défaut d'équipement de manutention motorisé. Le STTP a aussi remarqué que la capacité limite en matière de colis au Centre de distribution de York (CDY) a causé un double empilage de monoteneurs dans les allées.

La SCP a répondu qu'elle est consciente des problèmes de congestion causés par l'augmentation du volume des colis et qu'elle s'en préoccupe. Récemment, la SCP a effectué l'exercice de planification du secteur pour l'établissement postal de Vancouver et propose le déménagement et l'ajout d'un immeuble. Une fois le plan du secteur approuvé, les travaux pourront commencer, au début de 2017. La SCP a expliqué que des exercices de planification du secteur sont prévus pour la RGT et pour Montréal par la suite. Ce type de planification et l'implantation de nouvelles installations proposées demandent plusieurs années. À plus court terme, la SCP augmentera le nombre d'itinéraires sur deux vagues afin de maximiser l'usage de l'espace existant. La SCP encourage le CLCSS à rechercher des solutions locales, puis à soumettre au palier de direction approprié tout problème qui subsiste, tout en tenant compte que certains problèmes de congestion sont saisonniers.

La SCP étudiera la demande du STTP concernant un plus grand nombre d'EMM dans les postes de facteurs relativement à la TP.

Procès-verbal de la réunion du Comité national mixte sur la santé et la sécurité

Le 6 décembre 2016

Le STTP aimerait poursuivre ces discussions et être tenu au courant des futures décisions à ce sujet.

Recommandation et mesure de suivi :

1. La SCP étudiera la possibilité de procurer de l'équipement de manutention motorisé aux postes de facteurs.

10. Livraison des colis pendant la période des Fêtes (2015-11-24)

Invitée : Sylvie Charbonneau

Aperçu :

Les livraisons pendant la période des Fêtes sont importantes pour nos affaires. De plus en plus de Canadiens magasinent en ligne et le secteur des colis à une vocation entièrement nouvelle. Pendant la période de pointe en 2015, une validation de principe a été tentée pour faciliter la livraison des colis pendant les fins de semaine à Oakville, en Ontario, et à Brossard, au Québec. La validation de principe impliquait de créer des itinéraires de livraison de colis variables pour les fins de semaine dans ces villes.

Discussion :

La SCP a examiné les résultats du sondage à la suite de la validation de principe de 2015 et annoncé qu'une autre validation de principe sera effectuée cette année aux postes de facteurs de Brossard, Pierrefonds, Marseille et Laval Ouest, au Québec. Des améliorations sont présentement apportées au processus pour éviter certaines tâches manuelles qui ont été nécessaires pendant la période de pointe de 2015 et pour éliminer les irritants mentionnés par les employés dans le sondage de 2015. Les employés reçoivent l'outil « Smart Sort » pour indiquer l'itinéraire, la séquence d'arrêt et l'information sur le COP. Ils disposent aussi d'un téléphone intelligent Samsung pour donner des directives vocales pour le prochain arrêt. À la suite des commentaires des employés en 2015, l'outil a été amélioré par l'ajout d'images. Le logiciel pour 2016 provenait d'un nouveau fournisseur.

Le STTP a mis en question l'emplacement du téléphone et le fait de ne pas pouvoir l'entendre en conduisant. Le STTP a demandé si les camions utilisés étaient ceux équipés des nouvelles tablettes à l'arrière.

La SCP a répondu qu'elle recommandait de monter le téléphone sur le pare-brise plutôt que sur le tableau de bord des camions Grumman et expliqué que le manifeste prévoit un téléphone de rechange en cas de défectuosité. La SCP ajoutera au sondage de cette année une question demandant si les nouvelles tablettes ont été utilisées.

Recommandation et mesure de suivi :

1. La SCP ajoutera au sondage une question sur les nouvelles tablettes.
2. La SCP fournira au STTP des instructions vocales à l'intention des superviseurs pour le montage du téléphone.

Procès-verbal de la réunion du Comité national mixte sur la santé et la sécurité

Le 6 décembre 2016

11. Écran solaire (2016-12-06)

Aperçu :

Le STTP s'est dit préoccupé par deux ingrédients, l'oxybenzone et le palmitate de rétinyle, présents dans l'écran solaire fourni aux employés.

Discussion :

Le STTP a demandé à la SCP de trouver un autre écran solaire ne contenant pas ces ingrédients. Le STTP aimeraient savoir depuis combien de temps la Société utilise cette marque d'écran solaire et comment nous pouvons vérifier la date d'expiration lorsque nous utilisons des contenants remplis sables.

Recommandation et mesure de suivi :

1. À la prochaine réunion du CNMSS, la SCP présentera les résultats de sa recherche sur les ingrédients de l'écran solaire, les solutions de rechange et la surveillance de la date d'expiration.

12. Évacuation d'urgence pour les employés sourds et malentendants (2016-12-06)

Invités : Toni MacAfee, Nadine Kays, Tony Rogers, Jim Dunsworth, Mike Kelly (par téléphone)

Aperçu :

Le STTP a exprimé sa préoccupation au sujet d'une lettre du 2 décembre 2016 et du procès-verbal de la réunion du CLCSS du 22 septembre 2016, à Halifax, qui font référence à un problème survenu en avril 2015 et non résolu. Le STTP a invité les parties concernées à expliquer la situation au CNMSS.

Discussion :

Après avoir entendu l'équipe d'Halifax expliquer le problème et les mesures prises jusqu'ici pour le résoudre, le CNMSS a déterminé que les personnes concernées sur place ont la capacité et les ressources requises pour trouver la solution entre elles. Le CNMSS a retourné le problème au CLCSS qui doit trouver une solution temporaire en attendant qu'un consensus soit atteint pour la mise en œuvre d'une solution permanente. Si la collaboration échoue à l'échelle locale, ou si un financement additionnel est requis, le CLCSS pourra demander au CNMSS d'intervenir pour résoudre la mésentente.

Dates de réunion proposées pour 2017 :

Le 23 mars 2017

Le 30 mai 2017

Le 23 août 2017

Le 12 octobre 2017

Le 5 décembre 2017

Procès-verbal de la réunion du Comité national mixte sur la santé et la sécurité
Le 6 décembre 2016

Points fermés

Règles de maintenance et d'ingénierie
Vérifications de la conformité en matière de sécurité
Verrouillage et étiquetage
Discussion sur la sécurité lors des demi-tours
Incendie au quai de chargement de l'établissement de traitement du courrier d'Ottawa
Problèmes de santé et sécurité à Vancouver et Victoria
Système de récompenses lié à la santé et à la sécurité
Procédé d'enquête

Autres questions

La prochaine réunion du CNMSS est prévue le 2 mars 2017.

Réunions tenues en 2016 :

| Le 23 février et le 1^{er} mars | Le 26 mai et le 16 juin | Le 27 septembre et le 12 octobre | Le 6 décembre |
|--|--------------------------------|---|----------------------|
| (X) | (X) | (X) | (X) |